



COMMUNE DE GENOLIER

Place du Village 5 - 1272 Genolier
tél. 022 366 86 30
www.genolier.ch - greffe@genolier.ch

Au Conseil communal de Genolier

Genolier, le 3 février 2025

PREAVIS N° 64/2025

concernant une demande de crédit de CHF 125'000.— TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir

Municipaux responsables

André Darmon, Syndic
Jean Zucchello, Municipal

Commissions chargées de l'étude

Commission des finances
Commission des routes, domaines & urbanisme

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. INTRODUCTION

1.1 Présentation du contexte

Dans le massif du Bois Noir, la desserte forestière du même nom présente des signes d'usure affectant son coffre et sa couche de couverture. L'état actuel pourrait rapidement devenir problématique pour la circulation des engins forestiers et des camions à bois.

L'objectif du projet est donc la rénovation du chemin forestier du Bois Noir.

1.2 Rappel de la requête

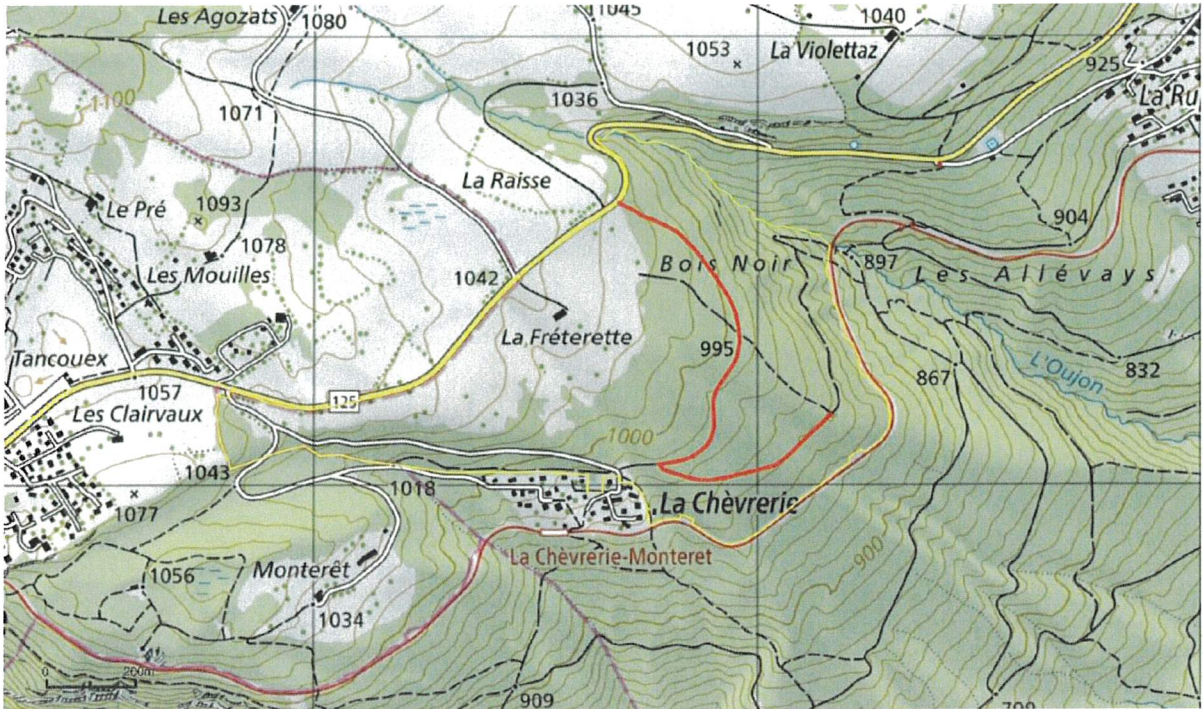
La commune de Genolier souhaite rénover cette desserte essentielle à la gestion forestière locale. Une demande a été soumise à la DGE-Forêt via l'inspecteur forestier d'arrondissement, Adrien Vallotton, afin d'inclure cette réfection dans un projet subventionné de desserte hors forêt de protection. Cette demande a été validée le 5 août 2024.

Le bureau Ilex Ingénierie a été mandaté en juillet 2024 pour développer l'avant-projet destiné à la DGE-Forêt et à la commune.

2 SITUATION INITIALE

2.1 Périmètre du projet et propriétaire

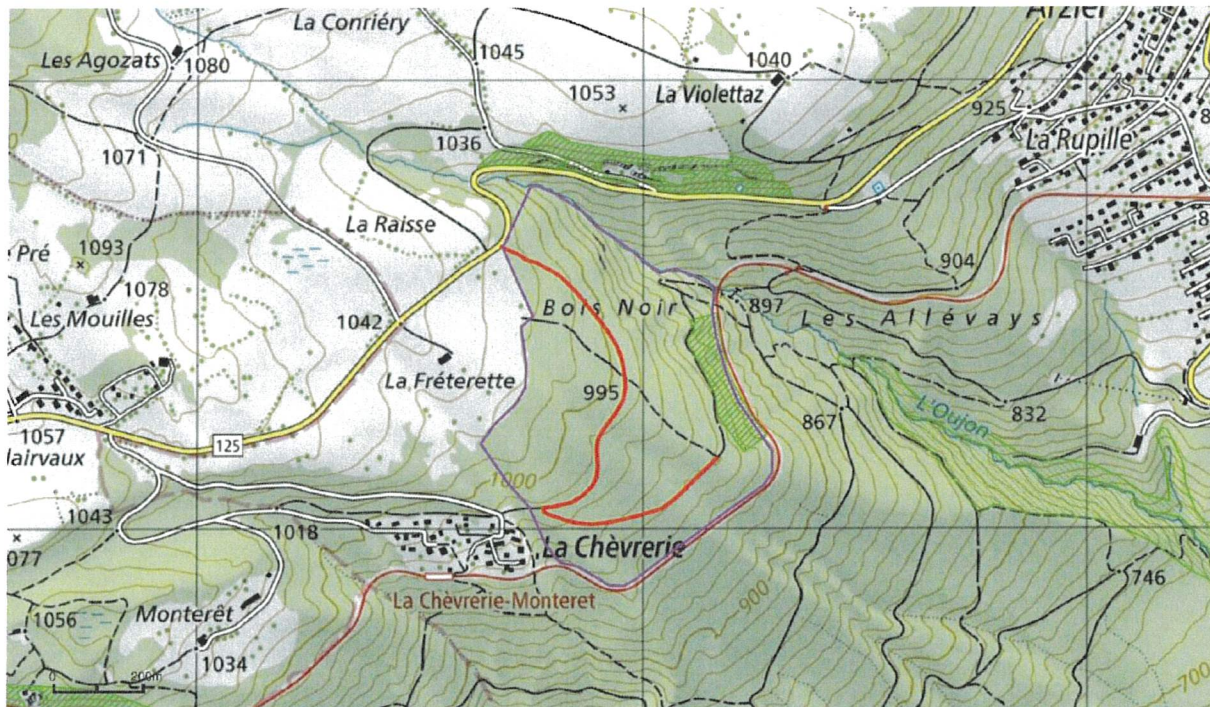
Le chemin forestier à rénover se situe sur le territoire communal d'Arzier-Le Muids, hors forêt de protection. Il repose sur la parcelle N° 50, propriété de la Commune de Genolier.



Parcelle privée de la Commune de Genolier (en jaune) incluant la desserte (en rouge).

2.2 Périmètres desservis

Le chemin du Bois Noir, d'une longueur de 1'260 mètres, dessert un massif forestier d'environ 35 ha, dont 2 ha en forêt de protection contre les chutes de pierres.



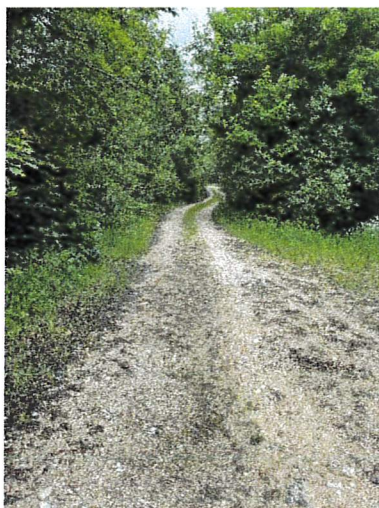
Surface forestière desservie (en violet) incluant la desserte (en rouge) et la surface classée en forêt de protection (striures vertes)

2.3 Composition des forêts et planification forestière

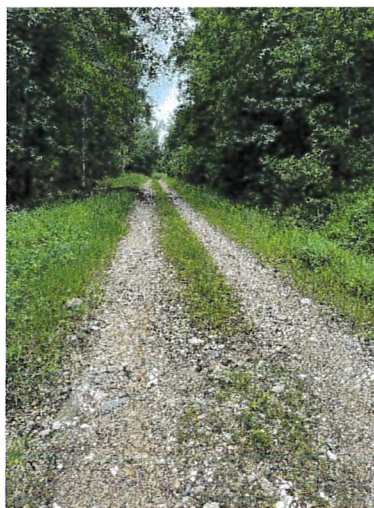
Les forêts concernées sont principalement des hêtraies à dentaire, composées d'essences résineuses et feuillues (épicéas, sapins, hêtres). L'accroissement annuel estimé est de 5-6 sylvies par hectare, soit environ **200 m³** de bois produits annuellement.

2.4 Etat actuel de la desserte

Le chemin est constitué d'un revêtement en grave et présente des dégradations au niveau de sa structure et de la gestion des eaux de ruissellement.



Tronçon de la desserte montrant une déformation du coffre (photos ilx 2024)



Les renvois d'eau ne sont plus fonctionnels et saturés



Les exutoires sont obstrués

3 BESOINS D'INFRASTRUCTURES ET ANALYSE DE DESSERTE

Le tronçon concerné fait partie de l'Analyse générale de desserte du 12e arrondissement forestier et est essentiel à l'exploitation forestière. Sa réfection est indispensable pour assurer un accès durable.

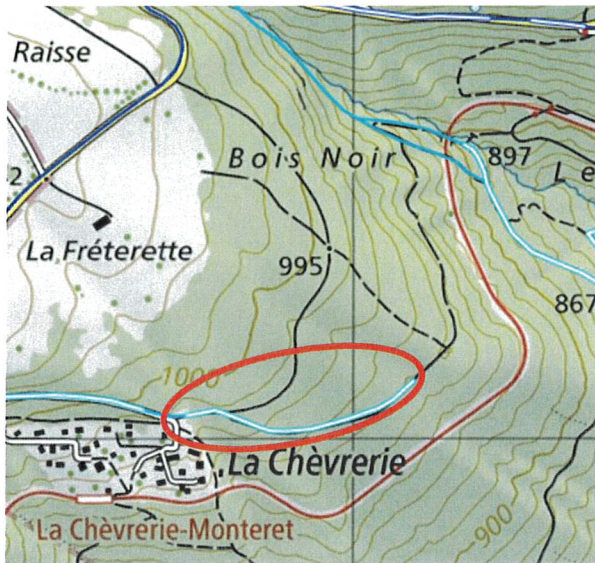
4 ZONES PARTICULIERES ET CONTRAINTES

Bien qu'aucune zone de protection de la nature ou du paysage d'importance fédérale ne soit directement concernée par le projet, le chemin du Bois Noir figure dans divers inventaires cantonaux. Il est notamment reconnu comme une voie historique d'importance locale et constitue un tronçon d'un itinéraire officiel SuisseMobile VTT.

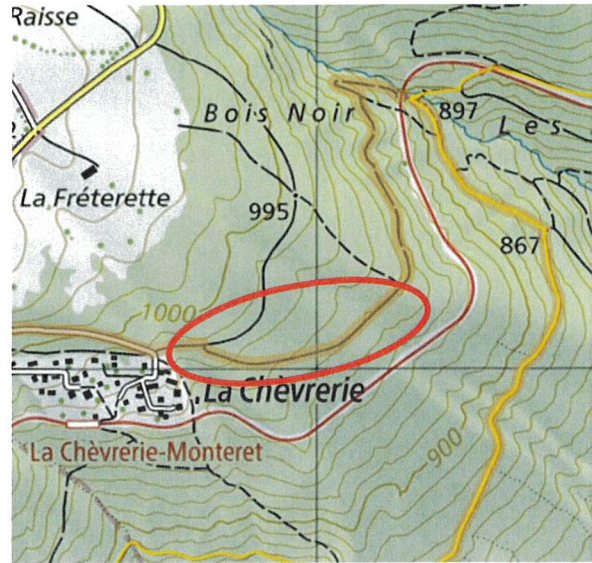
À ce titre, plusieurs précautions devront être prises pour garantir le respect des caractéristiques patrimoniales et environnementales du site :

- Maintien du tracé historique et préservation des éléments naturels et culturels présents (murs en pierre sèche, fossés anciens, etc.).
- Respect des exigences des autorités cantonales en matière de préservation du paysage.
- Coordination avec les instances compétentes pour minimiser l'impact des travaux sur l'itinéraire cycliste SuisseMobile.

- Mise en œuvre de mesures de protection de la faune et de la flore lors des travaux, notamment en période de reproduction pour certaines espèces sensibles.



Voie historique d'importance locale avec substance VD 1322 (bleu turquoise)



SuisseMobile à VTT, (brun)

5 DESCRIPTION DES TRAVAUX

Les travaux comprendront :

- Apport de grave et nivellement du profil
- Pose de renvois d'eau en bois
- Curage des fossés et entretien des aqueducs

6 BÉNÉFICIAIRE

La commune de Genolier est la principale bénéficiaire du projet.

7 ORGANISATION DES TRAVAUX

Les travaux sont prévus au printemps 2025 sous la supervision d'un bureau d'ingénieurs forestiers, en coordination avec l'inspecteur et le garde forestier.

8 ENTRETIEN

La commune s'engage à maintenir la desserte en bon état.

9 ESTIMATION DES COÛTS

| | Unités | Coûts |
|--|--------|---------|
| Travaux forestiers préparatoires | | |
| Travaux forestiers préparatoires en bordure de la desserte | bloc | 2'000.- |

| Travaux de Génie civil | | |
|---|-----------|-----------------|
| Installation de chantier | bloc | 2000.- |
| Travaux de génie civil : dégagement du gabarit, complément de la couche de fondation avec du Tout-venant, nivellement et compactage, y compris réglage des abords. Curage de fossés | 1260 m | 60'000.- |
| Fourniture et pose de renvois d'eau | 27 pièces | 21'500.- |
| Travaux divers : réparation « aqueducs » | bloc | 3'500.- |
| Total des travaux HT | | 87'000.- |

| Honoraires d'ingénieurs | |
|---|-----------------|
| Avant-projet DGE-Forêt | 5'000.- |
| Appel d'offres/devis, direction des travaux, suivi financier et rapport final | 7'000.- |
| Analyse matériaux | 3'000.- |
| Total honoraires d'ingénieurs HT | 15'000.- |

| | |
|-----------------|------------------|
| Total HT | 104'000.- |
|-----------------|------------------|

| | |
|-----------|---------|
| TVA 8.1 % | 8'500.- |
|-----------|---------|

| | |
|---|----------|
| Divers et imprévus (env. 10 % des travaux) et pour arrondir | 12'500.- |
|---|----------|

| | |
|------------------|------------------|
| Total TTC | 125'000.- |
|------------------|------------------|

| | |
|--|----------------|
| Subventions de la DGE-Forêt (70%) | 87'500.- |
| Solde à la charge de la Commune | 37'500. |

10 FINANCEMENT

L'investissement sera financé par les liquidités disponibles. Une autorisation d'emprunt pour tout ou partie du crédit demandé est sollicitée.

Ce montant sera amorti sur une durée de 40 ans conformément aux normes MCH2.

11 CONCLUSIONS

Au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, la Municipalité demande au Conseil Communal de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Vu le préavis municipal N° 64/2025 concernant une demande de crédit de CHF 125'000.— TTC destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir

Ouï les rapports des commissions chargées de l'étude de ce préavis

Attendu que ce préavis a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide 1) d'approuver le préavis N° 64/2025 concernant une demande de crédit de CHF 125'000.— destiné à la réfection de la desserte forestière du Bois Noir

2) d'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 125'000.— TTC

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 3 février 2025 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

A. Darmon

la secrétaire adj. :

V. Boscardin

